

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 29 FEVRIER 2016

A 19H00

Etaients présents :

Monsieur Alain CAYET	Maire
Monsieur Guy BRAS	
Madame Marie-Antoinette DESHORTIES	
Madame Gisèle CATTO	
Madame Anne-Caroline RATAJCZAK	
Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ	Adjoints
Monsieur Léonce GLAVIEUX	
Madame Sophie LOPEZ	
Monsieur Fouad AJARRAY	Conseillers Délégués
Monsieur Yves RAOULT	
Madame Micheline LAURENT	
Madame Yveline LOURDEL	
Monsieur Philippe LEFEBVRE	
Madame Martine DUQUESNOY	
Madame Laëtitia HERDUIN	
Madame Jessica FOURNIER	
Monsieur Daniel COLLART	
Madame Edith PRUVOST	
Monsieur Claude COLLIER	
Monsieur Claude RICHARD	Conseillers Municipaux

Excusés :

- Monsieur Pierre VALENTE qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ
- Monsieur Patrick BRUGUET qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET
- Madame Annie CARDON qui donne procuration à Monsieur Daniel COLLART
- Madame Astrid SAVARY qui donne procuration à Madame Sophie LOPEZ

Absents excusés :

- Monsieur Hervé CUVELIER
- Madame Chantal DECOCCQ
- Madame Valérie LAFORCE

Secrétaire de séance : Madame Martine DUQUESNOY

a. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Martine DUQUESNOY est désignée secrétaire de séance.

b. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 janvier 2016

Approuvé à l'unanimité.

c. Décisions du Maire

- *Signature d'un avenant en augmentation au marché pour les travaux de réhabilitation et d'extension du Centre Social Chanteclair*
- *Signature d'un contrat maintenance de l'horloge mère de la Mairie avec la société BODET*

Le Conseil Municipal prend acte de l'ensemble des décisions.

d. Ordre du jour

ADMINISTRATION GENERALE

1. Signature d'une convention avec la Croix Rouge Française

Monsieur le Maire expose :

La Croix Rouge Française est une association reconnue d'utilité publique, qui s'emploie à prévenir et à apaiser toutes les souffrances humaines. Elle a pour vocation de participer à tous les efforts de protection, de prévention, d'éducation et d'actions sociales et sanitaires.

Association de droit privé, elle est auxiliaire des pouvoirs publics. Elle apporte son aide dans le respect de ses principes et en particulier d'humanité, de neutralité, d'indépendance, de volontariat, d'unité, et d'universalité.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre la Croix rouge Française et la Commune de Saint Nicolas lez Arras, dans le cadre du plan de sauvegarde et des missions de soutien aux populations sinistrées, d'encadrement des bénévoles spontanés et des réserves communales de sécurité civile.

La croix rouge Française, dans le cadre de situations d'exception, en complément de l'action des pouvoirs publics propose de mettre en œuvre tout ou partie des actions suivantes :

- Participer à la cellule de crise
- Mettre en place une cellule d'accueil d'impliqués et participer aux missions de soutien psychologique
- Installer des centres d'hébergement d'urgence
- Prendre en charge l'accueil des familles des personnes décédées dans un lieu de recueillement et d'hommage collectif
- Opérations « coup de main – Coup de Cœur » (nettoyage de maisons)

- Actions spécifiques : Canicule, grand froid....

Aussi, il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe, ainsi que tous les actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

2. Signature d'un contrat de location pour le logement Presbytère – logement de la Poste

Monsieur le Maire expose :

L'appartement au-dessus de La Poste étant vacant, l'abbé Nicolas VAN LATHEM a accepté d'emménager dans ce logement et de libérer le presbytère.

Ainsi, il vous est proposé :

- De fixer le loyer mensuel à 350.00 €, lequel sera révisé chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location avec le diocèse d'ARRAS à compter du 1^{er} avril 2016.
- D'encaisser les loyers à l'article 752 du budget communal.

Monsieur Claude Collier demande pourquoi le loyer est si faible.

Monsieur le Maire lui répond que le loyer était de 500€. Cependant, des accords avaient été pris fin 2014 pour effectuer des travaux qui n'ont pas été réalisés.

De plus, il rappelle que le logement ne dispose plus de garage et Monsieur l'Abbé rend de nombreux services à la commune. L'idée est de l'accueillir convenablement dans un logement. Il ajoute qu'un bon loyer devrait être récupéré pour la location du presbytère.

Adopté à l'unanimité.

FINANCES

3. Débat d'Orientation Budgétaire 2016

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Le Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus, leurs établissements publics administratifs et groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif et n'a aucun caractère décisionnel. Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération.

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif et d'être informée sur l'évolution financière de la collectivité.

Conformément aux textes en vigueur, il vous est donc proposé :

- de valider des orientations budgétaires relatives à l'exercice 2016 sur la base des éléments repris ci-après.

Monsieur le Maire fait une lecture synthétique du Débat d'Orientation Budgétaire.

DOB 2016

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales précise que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur du conseil municipal prévu à l'article 19.

INTRODUCTION

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape importante de la procédure budgétaire des collectivités, il permet d'informer sur la situation économique et financière de la collectivité.

Dans un contexte général, nous vous rappelons que l'Etat a engagé le processus de baisse des dotations aux collectivités locales d'un montant de 11 milliards d'euros sur trois ans : 2015-2016-2017.

Donc, en 2016, les collectivités devront encore se serrer la ceinture à hauteur 3,67 milliards d'euros en moins de dotation.

CONTEXTE COMMUNAL

La commune de Saint Nicolas lez Arras est tout naturellement concernée par les baisses des dotations.

La perspective financière avec une hypothèse de projection nous conduisait à une épargne nette négative dès 2015-2016.

Lors du budget 2014, une nouvelle stratégie financière a été affichée pour faire face à la baisse des dotations tout en préservant la qualité du service public. Cette stratégie a été poursuivie en 2015.

Nous nous sommes engagés à baisser les dépenses de fonctionnement et les éléments que nous allons vous apporter montrent que notre objectif est atteint.

BILAN D'EXÉCUTION DU BUDGET 2015

Cette présentation est sommaire, le détail complet a été vu en commission des finances et sera revu lors du vote du compte administratif 2015 et du budget prévisionnel 2016.

I/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

A/ BILAN DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2013, elles étaient de : 5 424 539 euros
En 2014, elles étaient de : 5 335 031 euros
En 2015, elles se sont élevées à 5 035 747 euros

Nous avons donc perdu en 2 ans : 388 792 euros

Au budget primitif 2015, les recettes étaient estimées à : 4 835 562 euros donc inférieures aux réalisées : 5 035 747 euros

Analyse des recettes

Chapitre 70 : ventes produits, prestations

Légèrement inférieures aux prévisions : moins de recettes de concessions au cimetière et en redevance service public.

Les participations aux centres de loisirs, cantine et garderie sont conformes aux prévisions.

Chapitre 73 : les contributions directes (impôts, taxes)

Supérieures aux prévisions.

Nous avons perçu un rappel sur les taxes d'habitation et foncière, le fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales(FPIC) nous a été favorable ainsi que la taxe sur l'électricité.

Nous avons bénéficié à nouveau de la taxe additionnelle aux droits de mutation mais légèrement inférieure aux prévisions.

Chapitre 74 : dotations, participations diverses et subventions.

Supérieures aux prévisions.

-La participation de la Caisse d'Allocations Familiales sur les diverses activités proposées notamment : centres de loisirs, activités Chanteclair, multi accueil, fonds propres.

-La dotation de développement urbain.

-Les compensations de l'Etat sur la taxe habitation et foncière

-La participation de l'Etat sur le fonctionnement des NAP.

Nous enregistrons une baisse sur le remboursement des salaires des divers contrats.

Chapitre 75 : autres produits de gestion

Les revenus des immeubles sont légèrement inférieurs aux prévisions

Chapitre 77 : produits exceptionnels

Supérieurs aux prévisions suite à un avoir sur facture de Dalkia et la vente de matériel des services techniques

Nous avons bénéficié en général d'un contexte favorable au niveau des recettes.

B/ BILAN DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2014, elles étaient de : 4 550 797 euros
En 2015, elles se sont élevées à: 4 069 879 euros

Notre objectif de dépenses pour 2015 était de : 4 200 000 euros

Les charges à caractère général sont en baisse, elles comprennent notamment les dépenses de fournitures diverses pour les services techniques et administratifs, les consommations en fluide pour tous les bâtiments, les contrats aux entreprises et tout ce qui se rapporte à la vie courante de la commune.

Les charges de personnel sont également en baisse suite au non remplacement des départs à la retraite, et une nouvelle réorganisation des services par le biais des promotions internes.

Le résultat de l'année 2015 est très satisfaisant nous allons dégager un excédent de :
965 868 euros

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

A/ BILAN DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

La commune a poursuivi les investissements pour un montant de : 3 352 731 euros
Cela correspond principalement à la poursuite des investissements de l'ANRU et de l'aménagement du restaurant scolaire Maurice Carême.

Il était souhaitable de terminer ces deux gros chantiers avant de s'engager sur d'autres projets d'investissement.

B/ BILAN DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à : 1 194 074 euros donc un déficit de 2 158 657 euros, cela est dû à un retard sur l'encaissement des subventions de l'ANRU et de la DDU que nous devons retrouver en 2016.

ORIENTATION 2016

Il nous est impossible à ce jour de connaître les diverses dotations que nous allons percevoir, nous vous proposons néanmoins :

- Pas d'augmentation des taux d'imposition communale.
- Pas d'augmentation des tarifs des diverses prestations offertes aux Médiolansais.
- Maintien des subventions aux associations (qui participent activement à la vie communale)
- Revalorisation des salaires pour les animateurs des centres de loisirs
- Maintien des promotions pour le personnel (changement de grade et d'échelon)

Les prestations diverses offertes aux Médiolansais seront maintenues dans les domaines suivants :

- Fêtes, culture, jeunesse, scolaire, CCAS, activités Chanteclair.
- Aide logistique aux Restos du Cœur et les 4 S

La médiathèque fera partie des domaines à développer en 2016.

Pour rompre la solitude des personnes âgées *un agent référent de la commune aura pour nouvelle mission de créer du lien social.*

I/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

A/ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Au niveau de la commune nous allons remettre en état le logement n° 29 rue Raoul Briquet en vue de sa location.

Prochainement, le presbytère devrait être libéré et nous engagerons des travaux de réhabilitation de ce bâtiment.

Une convention financière a été passée avec le CNFPT pour occuper une salle du centre social Chanteclair, d'autres pistes de location sont actuellement à l'étude.

Conformément à la convention passée entre la CAF et la commune nous allons perdre 20 000 euros de remboursement et cela pendant 5 ans.

Le départ de l'entreprise Perrenot va nous faire perdre sur le foncier 14 899 euros, l'entreprise Vigala nous fera perdre 46 178 euros dès la cessation totale d'activité.

Au niveau de la Communauté Urbaine d'Arras nous devrions conserver dans l'ensemble les mêmes montants de dotation, peut être supérieurs grâce à la péréquation du FPIC (fonds de péréquation intercommunal). Pour rappel le FPIC est alimenté par des prélèvements des ressources des communes et groupements plus riches que la moyenne au profit des communes ou groupements plus pauvres.

Au niveau du PLF 2016 (projet loi de finances) les dispositions nationales suivantes ont été prises :

L'actualisation des bases annoncées par l'Etat est de l'ordre de 1%.

A partir de 2016, le remboursement, par le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) sur les investissements communaux, est étendu aux dépenses d'entretien des bâtiments publics ainsi qu'aux dépenses d'entretien des voiries. Ces remboursements seront affectés en fonctionnement.

S'agissant de la DSU (dotation de solidarité urbaine), nous allons peut être retrouver une nouvelle éligibilité et bénéficier d'une garantie dégressive sur 10 ans. Selon l'interprétation du nouveau texte de loi on connaîtra son montant en même temps que la notification des dotations de l'Etat.

Si la commune est de nouveau éligible à *cette nouvelle garantie dégressive*, nous espérons rentrer dans le dispositif DDU (dotation développement urbain) appelé maintenant DPV (dotation politique de la ville). *En tout cas, nous solliciterons les services de l'Etat.*

Au niveau de la DGF (dotation globale de fonctionnement) un amendement nous permettrait de percevoir une DGF en rapport avec la population à la date de la signature de la convention de l'ANRU.

Compte tenu de ces nombreuses interrogations vous comprendrez que la prudence reste de mise.

B/ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général

Les dépenses de fonctionnement 2015 sont à la limite du facteur de rigidité, c'est-à-dire qu'il est difficile de continuer à les baisser; néanmoins :

Des économies sur certains domaines notamment sur les consommations d'eau sont possibles, l'installation de détecteurs de fuites dans les bâtiments doit nous permettre de maîtriser mieux ce poste.

Les consommations en électricité peuvent également être mieux maîtrisées dans certains bâtiments, diverses solutions sont actuellement à l'étude.

Suite au diagnostic de la FDE (fédération départementale d'électricité) actuellement en cours de finalisation le remplacement des appareils d'éclairage public doit nous permettre de maîtriser encore mieux ce poste.

La mise en place progressive de la mutualisation nous permettra de baisser sensiblement certains postes. Nous sommes en train de finaliser le marché des produits d'entretien avec diverses communes.

Les services : paye, comptabilité, élections, état civil feront également l'objet d'une mutualisation ce qui nous permettra notamment de mettre en place une comptabilité analytique.

Pour la médiathèque nous travaillons avec Arras et Saint Laurent. L'objectif est de permettre aux Médiolansais d'accéder à un choix très large de livres et de DVD tout en maîtrisant les coûts de fonctionnement.

Au niveau du chauffage des bâtiments, nous allons mettre en place la télé gestion pour maîtriser le mieux possible ce poste. La gestion des salles et le chauffage sont maintenant placés sous la même direction des services techniques ce qui facilitera le suivi des consommations.

Au niveau des dépenses supplémentaires, nous allons avoir une augmentation de nos tarifs d'assurance, peut être le remplacement des livres dans les écoles, avec la réforme de l'éducation nationale.

Nous allons avoir des dépenses supplémentaires en fluides, téléphonie/internet et divers contrats de maintenance avec l'ouverture de l'Espace Chanteclair et de l'Espace Maurice Carême.

La future reprise des voiries par la Communauté Urbaine d'Arras aura des incidences sur nos recettes de fonctionnement (baisse de l'attribution de compensation).

Les charges de personnel vont inévitablement augmenter à nouveau par le biais du GVT (glissement, vieillesse, technicité), la réforme du personnel de la catégorie B, la revalorisation des salaires des animateurs des centres de loisirs, soit une augmentation de 106 000 euros de la masse salariale. Tous les autres postes de dépenses continueront à être maîtrisés.

Nous allons inévitablement augmenter nos dépenses de fonctionnement, le résultat de 2015 est exceptionnel, nous vous rappelons que le facteur de rigidité est atteint, il est impossible de descendre plus bas dans les économies.

Même si nous retrouvons une part de DSU, *dans une nouvelle garantie dégressive de sortie*, nous devons impérativement équilibrer notre budget et ce, quelle que soit la hauteur des recettes.

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

A/ RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles proviennent des diverses subventions : ANRU, DDU, DETR, REGION, CAF, FCTVA, fonds de concours de la CUA, les réserves parlementaires et de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

En 2014 nous avons analysé l'ensemble des opérations ANRU, facture par facture, et avons constaté que diverses opérations étaient soldées mais que les recettes de l'Etat et la Région n'étaient toujours pas versées alors que les travaux étaient terminés depuis plus de 2 ans, exemple : place du marché, place Chanteclair. Les démarches nécessaires ont été engagées avec la CUA auprès des financeurs.

Nous sommes en attente des subventions pour le restaurant scolaire Maurice Carême.
Les excédents de fonctionnement 2014-2015 vont permettre de renforcer notre fonds de roulement.

B/ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nous allons posséder en 2016 un fonds de roulement qui va permettre la mise en œuvre active de notre PPI sans passer par l'emprunt.

Les derniers travaux liés à l'ANRU vont se terminer (liaison douce et la gestion urbaine de proximité).

Dans les 3 ans les projets suivants seront réalisés :

- L'étude du vestiaire de football est terminée les travaux vont débuter en juin.
- L'étude de la salle de psychomotricité est en cours ainsi qu'un nouvel aménagement de la cour de l'école, qui permettra de régler l'accès P.M.R.
- L'étude d'aménagement de la salle du conseil municipal (immeuble BRECKPOT) et un nouvel aménagement de la mairie.
- Création d'un terrain synthétique en fonction de la situation financière de la commune.
- Dotations aux services techniques et administratifs de divers matériels :

Informatiques, véhicules, tondeuses et divers outillages.

- Exécution de divers travaux de voirie qui ne rentreront pas dans le futur domaine de compétence voirie de la CUA, notamment les piétonniers des diverses résidences.

III/ ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

Notre objectif d'éviter le recours à l'emprunt ces prochaines années permettra de ne pas alourdir l'endettement raisonnable de la commune.

Ci-joint le tableau de l'état de la dette au 1^{er} janvier 2016.

Le prêt de la caisse d'épargne fera l'objet d'une négociation.

Monsieur Daniel Collart intervient :

« Lors de la présentation de l'action municipale aux réunions de quartier nous avons entendu votre éternel refrain expliquant que notre commune était impactée par les baisses de dotations de l'Etat, je dirais comme toutes les communes de France.

Effectivement notre commune fait partie des villes les plus pauvres du département. Aussi vous dites « il a fallu réaliser des économies depuis que nous sommes arrivés en avril 2014 à la tête de la mairie » laissant entendre que la précédente municipalité gérait mal les finances. Vous vous êtes bien gardé de dire que l'ancienne majorité vous avait laissé une somme conséquente de 3 millions d'euros et un endettement très modéré.

Vous avez présenté la commune avec ses diverses réalisations faites et à venir. Nous rappelons que les principaux gros projets ont été réalisés sous l'ancienne municipalité (Corot – ANRU1 – Chanteclair – Espace Carême dont vous avez changé la destination des salles pour en faire une cantine, dont on n'avait pas besoin alors que celle de Grenier pouvait absorber tous les enfants scolarisés).

Cette année nous allons perdre 1 à 2 classes donc moins d'enfants. La nouvelle cantine ne s'imposait pas c'est un gâchis d'argent public. Et pendant ce temps-là nos aînés attendent toujours leur surprise et des associations ne peuvent pas obtenir des salles pour exercer leur activité.

Vous dites que les dépenses de fonctionnement sont à la limite du facteur de rigidité, c'est-à-dire qu'il est difficile de continuer à les baisser. Effectivement nous comprenons qu'il fallait faire des économies pas à ce point-là en diminuant la qualité des services rendus à la population (ex : suppression sortie de nos aînés, suppression des colos, moins de fleurissement, suppression des éclairages de Noël (pas pour tout le monde) bref nous pourrions encore en citer d'autres))

La maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis de dégager un excédent de 965 868 euros somme qui est alors reversée intégralement au budget d'investissement ce qui autorise un autofinancement élevé et donc un endettement très faible.

Parlons-en des investissements, depuis deux ans nous n'avons rien vu de concret. Si vous voulez que notre commune soit attractive et repasse le cap des 5000 habitants, cap que vous ne vouliez pas franchir il y a quelques mois, nous vous proposons de faire un effort sérieux sur les investissements car une ville qui n'investit pas « est morte »

En matière d'investissement nous proposons :

- de terminer l'éclairage public des 2 hameaux restant dans la résidence du Zodiaque
- renouvellement d'achat de jeux pour enfants (coté espace Chanteclair – halle Mathot et Verts Coteaux)
- création d'une salle associative
- des voiries et trottoirs à refaire

Autres propositions : Animations

Que prévoyez-vous pour la place du marché pour donner de la vie dans ce quartier ?

La crise financière n'est pas finie, loin de là.

Dans notre commune, une des plus pauvres du département, les chômeurs sont encore trop nombreux et parmi-eux, une proportion importante d'allocataires en fin de droit ou en passe de l'être.

Notre commune doit exprimer sa solidarité à l'égard des familles les plus démunies, car l'aide du département aussi nécessaire soit-elle est parfois insuffisante, c'est pourquoi nous préconisons une augmentation du budget du CCAS.

Vous nous demandez de valider les orientations budgétaires relatives à l'exercice 2016, nous attendons d'avoir le compte administratif et le projet de budget détaillé, chiffré, afin d'en faire l'analyse.

Suite à cette analyse nous approuverons ou non les orientations par le vote du budget 2016.

A ce jour nous nous abstenons de valider les orientations budgétaires proposées pour 2016. »

Monsieur le Maire précise que le compte administratif et le budget seront votés à la prochaine réunion de Conseil Municipal donc la décision d'abstention serait pour la prochaine rencontre.

Les baisses de dotation de l'Etat sont subies par toutes les communes nous sommes d'accord.

Concernant la commune nous ne pouvons pas dire qu'elle est la plus pauvre du Pas-de-Calais.

Ensuite vous nous dites que l'ancienne municipalité a laissé 3 000 000 « or elle nous a laissé 2 800 000 ». En arrivant en 2001, il y a avait déjà 1 000 000 donc vous n'avez laissé que 1 800 000€. L'agenda pour rendre accessible les bâtiments coûtera 1 500 000€. Tout soustrait il ne reste donc pratiquement plus rien. Ce que vous dites n'a pas de sens.

Sur la cantine, ce n'est pas parce que des classes ferment que nous perdons des enfants, les enfants seront répartis dans les autres classes.

Monsieur Daniel Collart précise qu'il a le droit de donner son avis.

Monsieur le Maire répond que c'est en effet son droit mais qu'il ne l'a pas interrompu.

Puis il donne la parole à Mme Deshorties, en précisant qu'elle va apporter la meilleure réponse possible aux propos de M. Collart relatifs à l'Espace Maurice Carême.

Madame Marie-Antoinette Deshorties prend la parole.

« Une invitation a été faite aux parents le 26 janvier et nous avons accueilli 40 familles. Toutes ces familles ont été très satisfaites du restaurant et ne nous ont fait que des éloges, nous avons également enregistré 10 nouveaux dossiers d'inscription pour la cantine.

Après une semaine, les enseignants et les animateurs nous confirment que les enfants des écoles sont beaucoup plus calmes, ils prennent leur repas à leur rythme.

Par ailleurs à la maternelle Grenier, une nouveauté a commencé aujourd'hui à l'UETED (Unité d'Enseignement des Troubles Envahissant du Développement) qui a pour objectif l'inclusion la plus grande possible des enfants : deux d'entre eux, accompagnés de leurs éducateurs, ont pu partager un repas tranquillement, chose peut-être impossible du temps où il n'y a avait qu'une seule cantine ».

Monsieur le Maire constate donc que les effectifs sont en hausse, que les parents sont contents et que les enfants prennent leur repas dans la bonne entente et le silence.

Il précise à Monsieur Collart que le gâchis d'argent est dans son camp et pas dans le sien car la qualité de vie ne s'achète pas avec de l'argent. Nous avons fait le bon choix et nous le maintenons.

Monsieur le Maire continue : « Vous soulignez ensuite que l'on fait un excédent de 965 000, oui nous avons fait des économies. Certes nous n'avons pas fait certains repas et avons supprimé en partie les décorations de Noël mais, avec cet argent nous avons réalisé d'autres choses.

Nous avons repris le chantier de Chanteclair, ce n'était pas un dossier facile et nous avons investi beaucoup d'argent pour le terminer. Nous avons aussi investi pour l'espace Maurice Carême dont on a changé la destination, c'est de l'investissement pour les enfants. Ensuite je vous ai parlé des vestiaires pour le foot, de la salle de psychomotricité, c'est encore pour le bien-être des enfants, du terrain synthétique, de l'accueil des aînés et du javelot, d'une salle d'évènements familiaux, de la salle des mariages. Il nous reste 4 ans et Monsieur Jean-Pierre Chartrez étudie tous ces dossiers. Nous mettrons tout en œuvre pour les réaliser. Si vos projets rentrent dans les nôtres, pour une fois nous serons d'accord.

Monsieur Daniel Collart demande pourquoi les travaux concernant l'éclairage public sur les 2 hameaux ne sont pas terminés. Les travaux étaient prévus en 2014 pour une fin en 2015 et il constate que rien n'est fait.

Monsieur le Maire demande si l'endroit manque réellement d'éclairage.

Monsieur Daniel Collart répond que non. Mais les économies ne sont pas faites car les lampes ne sont pas économiques.

Monsieur Guy Bras explique qu'il faut être prudent dans les investissements. Il faut finir Chanteclair et Corot. Chanteclair est un chantier compliqué mais c'est un concours de circonstances, ce n'est la faute de personne.

Pour la commune, concernant les finances, il faut calculer sur 10 ans, il faut être extrêmement vigilant car une nouvelle modification des attributions des collectivités est prévue.

La priorité a été mise sur le fonctionnement, l'investissement va se mettre en place. Le but c'est d'investir pour faire descendre les dépenses en fonctionnement, l'éclairage sera fait. On va se servir du fonds de concours de la Communauté Urbaine pour poursuivre cet investissement. Cette année il y a le vestiaire, en 2017 il y a aura la salle de psychomotricité et l'année après un autre dossier.

Ce n'est pas le tout de dépenser il faut aller rechercher les subventions, il est préférable de faire moins de choses mais de les faire bien.

Monsieur Daniel Collart rétorque que Monsieur Cayet, quand il était dans l'opposition, disait que les subventions étaient de l'impôt.

Monsieur le Maire répond que c'est de l'argent public.

Il confirme par ailleurs que tout est fait pour repasser au-dessus du seuil des 5000 habitants.

Monsieur Daniel Collart fait remarquer que Monsieur le Maire ne tenait pas ce discours il y a quelques mois.

Monsieur le Maire revient sur le problème du chômage. Il précise que la municipalité accomplit des actions incessantes pour lutter contre le chômage mais que ce n'est pas le Maire qui va créer des emplois. Si la croissance devient plus importante, les problèmes devraient finir par se résorber. Un travail est en cours pour accueillir un coup de pouce sur l'Espace Chanteclair.

Monsieur le Maire continue :

« Vous avez dit aussi qu'il fallait donner plus d'argent au CCAS, vous êtes membre de la commission, dites-moi si nous avons refusé quelque chose ? »

Monsieur Daniel Collart répond par la négative mais que c'est une proposition qui est faite.

Monsieur le Maire demande à nouveau s'il a déjà refusé quelque chose. Il estime qu'il fait ce qu'il faut pour les gens qui sont dans le besoin, et que s'il faut augmenter le budget du CCAS il le fera.

Monsieur Jean-Pierre Chartrez intervient sur le dossier ANRU. « M. Collart, vous nous dites qu'en 2 ans rien n'a été fait. J'ai repris 8 chantiers en cours, tous en arrêt, et avec des problèmes. Avec les services de la commune, j'ai pris en charge ces dossiers. Nous en avons soldé 7 pour être dans les délais et toucher une subvention.

Ensuite Chanteclair, nous avons refait un appel d'offres pour les menuiseries, puis un autre souci est apparu, un nouvel appel d'offres a été fait.

Dans l'état où j'ai trouvé ce dossier, je peux vous dire que j'y ai passé du temps, je n'apprécie pas du tout que l'on puisse dire que l'on a rien fait.

Concernant Maurice Carême, encore un dossier qui était à l'arrêt, nous avons modifié la destination des lieux et maintenant il est réceptionné.

Nous avons lancé également d'autres dossiers (appel d'offres, choix de la maîtrise d'œuvre, le dossier) pour la liaison douce, pour les aménagements du Pelvoux et je vous rappelle que l'on a dû batailler avec la Communauté Urbaine par rapport à différents dossiers tels que la Passerelle, les jardins familiaux.

Nous avons fait l'éclairage de la salle Bonne Humeur.

Nous n'avons pas chômé avec les différents services, il est difficile d'entendre que rien n'a été fait pendant 2 ans ».

Monsieur Guy Bras ajoute « parallèlement aux dossiers techniques, il y a énormément d'argent dehors et des dossiers en cours, je précise que ce n'est pas de votre faute.

Les opérations n'étaient pas terminées il a fallu tout reprendre. Nous espérons avoir en 2016 des recettes supérieures aux dépenses et en 2017 la clôture des dossiers.

Au niveau social, les personnes ne voient que ce qui est payé mais ce n'est pas uniquement cela. Une commune doit maîtriser ses dépenses, pour éviter d'augmenter les impôts.

Le social c'est plus profond, c'est aller chez les gens qui sont seuls, un poste va être créé pour ce lien social, c'est très important. »

Monsieur Daniel Collart revient sur l'intervention de Monsieur Chartrez en lui précisant qu'il n'a pas dit qu'il n'avait rien fait mais que rien de nouveau n'avait été commencé.

Monsieur Jean-Pierre Chartrez répond qu'il faut terminer ce qui est commencé avant de débiter de nouveaux dossiers.

Monsieur le Maire explique aussi que l'intégralité du parc informatique a été changée.

Monsieur Daniel Collart estime que c'est au détriment de beaucoup de choses.

Monsieur le Maire lui répond que c'est un choix.

Monsieur Guy Bras ajoute : « nous parlons d'économie des communes, on appelle ça aussi un fonds de roulement. Ce qui est important c'est l'état des bâtiments ».

Monsieur Claude Richard demande des compléments d'information sur le matériel vendu page 3 chap. 77.

Monsieur Jean-Pierre Chartrez répond qu'il s'agit d'une remorque et d'un tracteur vendus sur un site internet réservé au service public.

Monsieur Claude Richard s'interroge sur les raisons de ces ventes.

Monsieur Jean-Pierre Chartrez répond qu'il n'y avait plus d'utilité pour les services.

Monsieur Claude Richard souhaite connaître les subventions attendues pour le restaurant Maurice Carême page 7 du DOB.

Monsieur Guy Bras précise que tout dépend de la dénomination de la salle, le restaurant scolaire permet d'obtenir la DETR de 150 000€ et comme il y a les centres de loisirs et le mercredi ouvre droit à une aide de la CAF de 145 000€. Un complément de la DDU 1 (bâtiment) et la DDU2 (accessibilité handicapé) seront perçus. Les travaux étant terminés nous attendons cette rentrée d'argent. D'où le décalage entre l'argent sorti pour investir et les recettes.

Monsieur Claude Richard demande où on en est pour le terrain synthétique.

Monsieur Jean-Pierre Chartrez indique qu'une étude précise a été faite mais que ce n'est pas pour cette année. Le montant est de 400 000€.

Monsieur Guy Bras précise que selon les financements qui seront données à la commune, certains projets passeront avant d'autres.

Monsieur le Maire rappelle donc l'intérêt d'avoir des dossiers en étude et prêts car l'Etat impose parfois des délais très courts pour les déposer.

Monsieur Claude Richard pense que l'entretien annuel du terrain synthétique sera assez coûteux.

Monsieur Guy Bras répond qu'il faut compter entre 3 000€ et 4 000€ par an pour un terrain synthétique. Pour un terrain normal cela coûte entre 12 000€ à 15 000€. Le terrain synthétique est plus agréable pour les enfants. Il rappelle que c'est un terrain d'entraînement ce n'est pas un terrain officiel.

Monsieur Claude Richard juge que c'est un peu cher pour une durée de 10 ans.

Monsieur Guy Bras explique que le terrain de la Scarpe sera ainsi préservé.

Monsieur Claude Richard, page 4, convention financière CNFPT. « Est-ce que la commune cherche à louer des salles qui vont être disponibles à Chanteclair ? »

Monsieur le Maire répond que selon la disponibilité une réponse sera apportée aux demandes intéressantes.

Monsieur Claude Richard espère que ce ne sera pas au détriment d'autres associations. Il demande si un marché sera installé sur la place.

Monsieur le Maire répond que contrairement à ce qui a été dit, tout n'était pas prêt et coûtait 15 000€ ; avec 2 placiers et quelques commerçants. Il y avait quand même pas mal de dépenses à prévoir, 2 salariés étaient envisagés, plus un service de nettoyage.

Le centre commercial Leclerc ne manque de rien, les habitants du quartier ont ce qu'il faut en matière de commerces.

Il faudrait aussi choisir le bon jour et d'autres villes ont déjà leur marché, il faudrait nettoyer etc...

Il explique que ce marché ne paraît pas opportun, et que des craintes se font ressentir quant à sa pérennisation. Cependant l'idée n'est pas à l'abandon.

Monsieur Claude Richard rétorque qu'il y avait 10 commerçants qui étaient favorables et beaucoup de demandes des usagers.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a aucune demande concernant l'installation sur ce marché.

Madame Edith Pruvost fait remarquer que page 5, il est indiqué « maîtriser mieux l'électricité » or l'école élémentaire Henri Grenier est allumée régulièrement et tout le week-end. Elle s'interroge sur l'existence d'une permanence technique.

Monsieur le Maire lui précise qu'elle est conseillère municipale et qu'elle ne doit pas hésiter à l'appeler. Il donnera son numéro de portable.

Madame Edith Pruvost répond qu'il n'y a aucun souci.

Madame Sophie Lopez précise que l'école est informée des constatations.

Monsieur le Maire exprime son mécontentement concernant ce sujet et les responsables non connus. Le débat est clôt. Il donne rendez-vous le 29 mars pour le compte administratif et le budget.

Pour 19

Abstentions 05

Contre 00

VIE LOCALE

4. Formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs - BAFA

Pour répondre à un besoin local d'encadrement des Accueils Collectifs de Mineurs et à la demande des adolescents de plus de 17 ans qui cherchent des emplois saisonniers dans l'animation, il apparaît, cette année encore, opportun d'aider des jeunes motivés à passer le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur. Il convient de faciliter leur entrée en formation, en prenant en charge les frais de formation et en les intégrant en stage de validation.

- L'organisme "FAMILLES RURALES" dont le siège est 16 boulevard Carnot à Arras, organise cette formation en coopération avec la ville d'AGNY pour un coût de 420 € par personne.
- La collectivité peut faire l'avance du coût total de la formation BAFA pour 5 jeunes Médiolansais, qui sont assurés de trouver leur stage pratique à Saint-Nicolas-lez-Arras. La Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais prend en charge un tiers du coût de cette formation, dans le cadre de ses engagements dans le Contrat Enfance Jeunesse- CEJ. La ville peut participer également à hauteur d'un tiers du coût de cette formation et faire l'avance du tiers restant.
- Les stagiaires rembourseront l'avance sur leur première rémunération d'animateur stagiaire durant l'année 2016, lors des différentes formes de centre de loisirs.

Considérant l'intérêt d'encourager ces jeunes gens à se former et le besoin de la collectivité de disposer d'un encadrement qualifié.

Il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'organisme de formation FAMILLES RURALES et de prendre en charge le montant total de la formation BAFA.
- D'accepter d'accompagner la formation de jeunes motivés par la prise en charge d'un tiers du coût de leur BAFA.
- De leur permettre d'encadrer des accueils collectifs de mineurs organisés par la collectivité,
- D'accepter le principe de déduire de la rémunération perçue à l'issue de son travail lors d'accueil collectif de loisirs, la participation du jeune stagiaire à sa formation.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention reprenant ces accords avec les jeunes et leurs représentants légaux et tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

e. Questions diverses

Conseil citoyens

« Madame la Préfète a désigné les différents membres du conseil citoyens.

Article 2 : Fonctionnement interne

Le conseil citoyen devra élaborer un règlement intérieur. Il s'inscrit dans le cadre fixé par le contrat de ville, et précise son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

Article 3 : Portage du conseil citoyen

Il appartient aux membres de définir collectivement le statut ainsi que les modalités d'exercice démocratique du conseil.

Article 4 : Renouvellement

La durée du mandat des membres du conseil citoyen et les modalités de renouvellement des membres doivent être définies. Le renouvellement, total ou partiel des membres du conseil citoyen peut être prévu. Cela peut notamment se réaliser à l'occasion de l'actualisation, le cas échéant, du contrat de ville.

Il est autonome. Il se réunit régulièrement à Saint Laurent / à Saint Nicolas. »

Monsieur Daniel Collart demande des comptes rendus des réunions de cette instance.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Citoyens est autonome et qu'il ne dispose pas de comptes rendus à fournir. Il conseille de s'adresser directement aux membres.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h10.